



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 4 (D Svcs C 4)

Attention: Ryan Wong

By e-mail to:

DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Défense nationale Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Comments – Commentaires

**THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT.**

**CE DOCUMENT NE CONTIENT ACUNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.**

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At: – à:

02:00 PM Eastern Daylight Time (EST)

On: – le :

06 March 2023

Title – Titre Portable Telescoping Antenna Masts and Mast Kits	
Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-23-X030	Amendment No. / No de la Modification 02
Date of Amendment – Date de la modification 02 March 2023	
Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à: Ryan Wong by email at Ryan.Wong@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No. – N° de fax
Destination National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

LA MODIFICATION 02 À L'INVITATION NUMÉRO W6369-23-X030 EST ÉMISE À :

1. Adressez la question #2 de la demande de soumissions.

QUESTIONS ET RÉPONSES ET MODIFICATIONS :

Questions, réponses et modifications	
Q&R Numéro	Questions et réponses
Question n° 1	<p>Le numéro de pièce indiqué à la ligne 1 est incorrect. Quelle est la référence demandée ?</p> <p>L'article 2 n'a pas de numéro de pièce.</p> <p>Le numéro de pièce Will-Burt exact est requis pour les deux articles.</p>
Réponse n° 1	<p>L'article 1 de la section 4.1 de l'ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX fait référence à l'étiquetage spécifique des fabricants pour leur mât AM2, le modèle 10M étant 715071000. Tous les autres numéros de pièces proviennent de pièces de rechange Will-Burt. Les produits équivalents aux articles spécifiés à la section 4.1, y compris d'autres systèmes de mât, seront considérés s'ils répondent aux spécifications des exigences et aux exigences d'interopérabilité des mâts.</p> <p>Voir amendement ci-dessous.</p>
Modifications n° 1	<p>LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION est modifiée comme suit :</p> <p>SUPPRIMER 4.1.1 Critères techniques obligatoires dans leur intégralité et INSÉRER ce qui suit :</p> <p>4.1.1 Évaluation technique</p> <p>4.1.1.1 Critères techniques obligatoires</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte tous les critères obligatoires ci-dessous. Des documents techniques justificatifs, y compris des fiches de spécification, des brochures techniques, des photographies ou des illustrations, doivent être fournis et faire l'objet de renvois rattachés à chaque critère technique obligatoire ci-dessous afin d'indiquer l'endroit où la conformité est démontrée.</p> <p>Si les documents techniques justificatifs publiés ne sont pas disponibles, le soumissionnaire doit rédiger un texte narratif expliquant de manière précise en quoi sa soumission satisfait aux exigences techniques.</p> <p>Une soumission qui ne satisfait pas à tous les critères obligatoires sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.</p>

N°s des critères	CRITÈRES OBLIGATOIRES	Critères remplis O/N	Renvois Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer à quel endroit dans ses documents justificatifs se trouve la spécification de performance.
Mât d'antenne AM2 de 10 m (715071000) de Will-Burt avec accessoires (ou l'équivalent)			
O1	Hauteur du mât déployé : 10 m ou plus		
O2	Charge utile totale du mât déployé : 22,7 kg ou plus		
O3	Technique de déploiement du mât : treuil de levage ou manivelle à commande manuelle avec frein de sécurité automatique		
O4	Commande d'azimut une fois le mât déployé : manuelle depuis le sol		
O5	Torsion angulaire maximale une fois le mât déployé (précision de pointage) : 5 degrés ou moins		
O6	Poids du mât lorsqu'il est rangé pour le transport : 39 kg ou moins		
O7	Poids des accessoires du mât lorsqu'ils sont rangés pour le transport : 5 kg ou moins		
O8	Hauteur du mât lorsqu'il est rangé pour le transport : 2,4 m ou moins		
O9	Exigences environnementales en matière d'exploitation : MIL-STD-810		
O10	Nombre de personnes requises pour le déploiement du mât : 2 ou moins		
O11	Vitesse opérationnelle maximale du vent une fois le mât déployé : 25 km/h ou plus à 6 pieds carrés de surface		
O12	Résistance maximale à la vitesse du vent une fois le mât déployé : 113 km/h ou plus à 6 pieds carrés de surface		
O13	Marquage des haubans : code couleur		

	O14	Nombre d'antennes ou de charges utiles prises en charge simultanément, y compris grâce aux bras d'extension : 3 ou plus		
	O15	Séparation horizontale entre plusieurs antennes ou charges utiles sur les bras d'extension par rapport à la base de la charge utile montée au sommet du mât : variable, de 0,5 m à 1,2 m		
	O16	Séparation verticale entre plusieurs antennes ou charges utiles sur les bras d'extension par rapport à la base de la charge utile montée au sommet du mât : variable, de -1 m à 0 m		
	O17	Sac à roulettes ou boîtier de transport		
	O18	Marteau		
	O19	Piquets de hauban		
	O20	Mécanisme de levage manuel		
	O21	Câbles de haubanage		
	O22	Sac d'accessoires du hauban		
	O23	Extracteur de piquets		
	O24	Treuil de levage		
	O25	Socles		
	O26	Trépied		
	O27	Manuel technique		
	O28	Garantie du produit pendant un (1) an		
	O29	Assistance aux utilisateurs du produit par courriel pendant un (1) an		
	Trousse d'accessoires pour mât			
	O30	Plateau de fixation : support de montage pour les dispositifs avec boulons en U ou longs		
	O31	Ensemble porte-gobelet permettant de monter des poteaux		
	O32	Plaques de montage vierges de 6 po x 8 po pouvant être usinées et personnalisées		

O33	Ensemble de colliers pour bras permettant d'ajouter arbitrairement 2 bras ou plus sur le mât		
O34	Embase d'antenne de 2 po de diamètre permettant de fixer des dispositifs au sommet du mât, ou capacité du mât à retenir des dispositifs à son sommet		
O35	Bras d'extension de 36 po ou 1 m pouvant être ajouté arbitrairement sur le mât		
O36	Bras d'extension de 44 po ou 1,25 m pouvant être ajouté arbitrairement sur le mât		
O37	Adaptateur de montage avec filetage 3/4-10 permettant de fixer une antenne avec ce filetage à un ensemble		
O38	Confirmation écrite que les critères O30 à O37 sont compatibles avec le mât proposé		

L'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX est modifiée comme suit :

SUPPRIMER les sections 4.1 et 5. seulement et INSÉRER ce qui suit :

4. EXIGENCES

4.1 EXIGENCES RELATIVES AUX MÂTS D'ANTENNE TÉLESCOPIQUE PORTATIFS

L'entrepreneur doit fournir six (6) mâts d'antenne télescopiques portatifs avec accessoires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Description	Quantité requise	N° de pièce de Will-Burt (ou l'équivalent)
Mât d'antenne télescopique portatif	6 unités	715071000
Sac à roulettes (ou boîtier de transport)	1 par mât télescopique	5008502
Marteau	1 par mât télescopique	4128101
Piquets de hauban	12 par mât télescopique	4109901
Mécanisme de levage manuel	1 par mât télescopique	4393002

Câbles de haubanage	4 par mât télescopique	4389606
Sac d'accessoires du hauban	2 par mât télescopique	5008504
Extracteur de piquets	1 par mât télescopique	5012501
Treuil de levage	1 par mât télescopique	5060802
Socle	1 par mât télescopique	4985001
Sections de tube	8 par mât télescopique	4955001
Tube supérieur	1 par mât télescopique	4977301
Tube inférieur	1 par mât télescopique	5012401
Trépied	1 par mât télescopique	4931503
Guide de référence rapide	1 par mât télescopique	N/A
Manuel technique	1 par mât télescopique	N/A

Le mât d'antenne télescopique portatif doit être conforme aux spécifications ci-dessous.

Spécifications	Valeur
Hauteur du mât déployé	10 m ou plus
Charge utile totale du mât déployé	22,7 kg ou plus
Technique de déploiement du mât	Treuil de levage ou manivelle à commande manuelle avec frein de sécurité automatique
Commande d'azimut une fois le mât déployé	Manuelle depuis le sol
Torsion angulaire maximale une fois le mât déployé (précision de pointage)	5 degrés ou moins
Poids du mât lorsqu'il est rangé pour le transport	39 kg ou moins
Poids des accessoires du mât lorsqu'ils sont rangés pour le transport	5 kg ou moins
Hauteur du mât lorsqu'il est rangé pour le transport	2,4 m ou moins
Exigences environnementales en matière d'exploitation	MIL-STD-810
Nombre de personnes requises pour le déploiement du mât	2 ou moins
Vitesse opérationnelle maximale du vent une fois le mât déployé	25 km/h ou plus à 6 pieds carrés de surface
Résistance maximale à la vitesse du vent une fois le mât déployé	113 km/h ou plus à 6 pieds carrés de surface
Marquage des haubans	Code couleur

Nombre d'antennes ou de charges utiles prises en charge simultanément, y compris grâce aux bras d'extension	3 ou plus
Séparation horizontale entre plusieurs antennes ou charges utiles sur les bras d'extension par rapport à la base de la charge utile montée au sommet du mât	Variable, de 0,5 m à 1,2 m
Séparation verticale entre plusieurs antennes ou charges utiles sur les bras d'extension par rapport à la base de la charge utile montée au sommet du mât	Variable, de -1 m à 0 m
Garantie du produit	1 an
Assistance aux utilisateurs de produits par courrier électronique	1 an

Les produits équivalents seront pris en considération s'ils sont fonctionnels et interopérables avec le mât d'antenne télescopique portatif et les accessoires proposés.

5. PRODUITS LIVRABLES

Description des produits livrables	Qté
Mât d'antenne AM2 de 10 m (715071000) de Will-Burt avec accessoires (ou l'équivalent), comme le détaille la section 4.1 ci-dessus	6
Trousse d'accessoires pour mât comme le détaille la section 4.2 ci-dessus	6

Les produits équivalents seront pris en considération s'ils sont équivalents sur les plans de la forme, de l'adéquation et de la fonction aux articles décrits aux sections 4.1 et 4.2 de l'énoncé des besoins. Le soumissionnaire doit indiquer la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement, confirmer l'interopérabilité avec l'article décrit et fournir des spécifications complètes et une documentation descriptive pour chaque produit de remplacement.

L'ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT est modifiée comme suit :

SUPPRIMER la section 2.0 seulement et INSÉRER ce qui suit :

2.0 Coûts des mâts d'antenne télescopiques portatifs et des trousse d'accessoires pour mât

Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications et les produits livrables associés, conformément à l'annexe A.

En cas de divergence entre le prix unitaire et le prix calculé total, le prix unitaire aura préséance.

N° de l'article	Article	Quantité (A)	Prix unitaire (B)	Prix calculé total (A x B = C)
1	Mât d'antenne AM2 de 10 m (71570000) de Will-Burt avec accessoires (ou l'équivalent), comme le détaille la section 4.1 de l'annexe A, Énoncé de travail	6		
2	Trousse d'accessoires pour mât, comme le détaille la section 4.2 de l'annexe A, Énoncé de travail	6		
Sous-total				\$
Taxes applicables				\$
Prix total				\$
Question n° 2	<p>Aux fins de tout contrat découlant de la sollicitation, le Quartier général de la Défense nationale est-il disposé à accepter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Modification des instructions d'expédition en franco bord (Origine). 2. Une période d'inspection définie - actuellement, il n'y a pas de période pendant laquelle le Quartier général de la Défense est tenu d'inspecter l'article dès sa réception. 3. Suppression des dommages résultant d'un défaut, à savoir les coûts de réapprovisionnement - bien qu'il s'agisse d'éléments commerciaux, ils sont uniques de sorte que les coûts pour un tiers pour concevoir un produit comparable créeraient un risque potentiellement important. 4. L'acceptation des conditions de garantie standard proposées par l'entreprise. 5. De plus, il peut y avoir une erreur typographique dans le numéro de pièce car les mâts d'antenne eux-mêmes portent le numéro de pièce 715071000 (l'invitation le mentionne comme 71570000). 			
Réponse n° 2	<p>Veillez voir ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Canada a examiné cette demande de modification des instructions d'expédition. Les instructions d'expédition resteront telles quelles. 2. Veuillez consulter l'article 08 des Conditions générales – Biens (complexité moyenne). 			

	<p>3. Le Canada a examiné cette demande de modification des Conditions générales : Biens (complexité moyenne). Ils resteront tels quels.</p> <p>4. Le Canada n'acceptera pas les conditions de garantie standard du soumissionnaire proposé. Veuillez consulter la section 4. de l'annexe A – Énoncé des besoins.</p> <p>5. Veuillez consulter la question #1.</p>
--	--

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES